

**Session extraordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le 3 septembre 2024, à 18 h 30
en la salle Mario-Gauthier**

Sont présents :

Madame la mairesse	Julie Boivin
Mmes les Conseillères	Véronique Baril Isabelle Hardy
MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque Keven Renière
La greffière	Geneviève Lazure
M. le directeur général	Alain Cassista

2024-09-03 - 376

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2024-09-03 - 377

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire;

ADOPTÉ

2024-09-03 - 378

Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1069

Règlement décrétant les honoraires pour la mise à niveau des installations de traitement de pompage des eaux usées et décrétant un emprunt de 2 356 500 \$ pour en payer le coût

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement *décrétant les honoraires pour la mise à niveau des installations de traitement de pompage des eaux usées et décrétant un emprunt de 2 356 500 \$ pour en payer le coût* et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ



2024-09-03 - 379

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1070
Règlement décrétant les travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de la conduite d'égout
sanitaire de l'intercepteur sud et décrétant un emprunt de 1 670 000 \$ pour en payer le coût***

Madame la Conseillère Isabelle Hardy donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant les travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de la conduite d'égout sanitaire de l'intercepteur sud et décrétant un emprunt de 1 670 000 \$ pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2024-09-03 - 380

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1071
Règlement décrétant les travaux de réfection de divers bâtiments municipaux et décrétant un emprunt de
2 713 500 \$ pour en payer le coût***

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant les travaux de réfection de divers bâtiments municipaux et décrétant un emprunt de 2 713 500 \$ pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2024-09-03 - 381

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1072
Règlement décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier ainsi qu'à la réfection et
au réaménagement de parcs de la municipalité et décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour en payer
le coût***

Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier ainsi qu'à la réfection et au réaménagement de parcs de la municipalité et décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2024-09-03 - 382

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1073
Règlement décrétant la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Richard entre la rue des
Érables et la rue des Bouleaux et sur une partie de la rue des Bouleaux entre la rue Richard et la rue
Therrien et décrétant un emprunt de 2 675 000 \$ pour en payer le coût***

Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Richard entre la rue des Érables et la rue des Bouleaux et sur une partie de la rue des Bouleaux entre la rue Richard et la rue Therrien et décrétant un emprunt de 2 675 000 \$ pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2024-09-03

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2024-09-03 - 383

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Julie Boivin, mairesse

Geneviève Lazure, greffière